

LA HVE : ÇA SERT À QUOI ?

Plus haut niveau de certification reconnu par l'État.

Obligation de résultats.



Indicateurs de **performance environnementale**
4 thématiques.

Atteste d'une **excellence environnementale**.

Respect de l'environnement :

Reconnaissance des exploitations engagées dans ces démarches.

Efficacité : Ouverture potentielle des marchés de vente.

Crédit d'impôt de 2 500 € jusqu'au 31/12/2025.

Dispense du conseil stratégique phytosanitaire (CSP) si exploitation certifiée HVE.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT VERS LA HVE

- Accompagnement HVE sur site : fichier niveau 3 et mesure des infrastructures agroécologiques.
- Restitution et constitution du dossier complet pour le certificateur.
- Présentation au certificateur.
- ✓ Certification.
- Accompagnement et mise à jour de vos indicateurs HVE à 18 mois et à 3 ans au renouvellement de certification.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public visé :
Salarié décideur ou exploitant en charge de la mise en place de la HVE.

Prérequis :
Pas de prérequis.

Durée :
1 journée d'accompagnement par niveau.

Prix :
Nous consulter.

Vos accompagnateurs : CINDY BIAIS / Dominique FOUCAUD
Auront le plaisir de vous proposer un accompagnement individuel complet !

INTÉRESSÉ(E) ? Contactez-nous !
Dominique FOUCAUD : dfoucaud@planete-safe.fr / **06.74.92.08.66**
Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr